

# LA FRAT' ÉTERNELLE!!!

HÉRITIÈRE D'UNE UTOPIE RÉALISÉE, L'ASSOCIATION LA FRATERNELLE FAIT REVIVRE DEPUIS 1984 LA MAISON DU PEUPLE DE SAINT-CLAUDE : ESPACE CULTUREL ET ARTISTIQUE PLURIDISCIPLINAIRE, LIEU DE MÉMOIRE, DE DIFFUSION ET DE CRÉATION CONTEMPORAINE IMPLANTÉ AU COEUR DE LA VILLE ET DU HAUT-JURA.

RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LE 15 AVRIL 2015, LES DONNÉS ET VERSEMENTS QUE L'ASSOCIATION LA FRATERNELLE REÇOIT, OUVRENT DROIT À LA RÉDUCTION D'IMPÔTS PRÉVUE PAR LES ARTICLES 200-1 ET 238 BIS DU CGI : 66 % DU MONTANT DU DON, DANS LA LIMITE DE 20% DU REVENU IMPOSABLE DU DONNEUR.

EN FONCTION DE VOS POSSIBILITÉS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE VOTRE DON, SACHEZ QUE VOTRE PARTICIPATION SERA PRÉCIEUSE ET PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉE.



## BON DE SOUTIEN

- PARTICULIER -

JE SOUHAITE SOUTENIR VOTRE ASSOCIATION EN VOUS FAISANT UN DON ET JE BÉNÉFICIE D'UNE ÉCONOMIE D'IMPÔT :

20 €

50 €

AUTRE MONTANT ..... €

100 €

EXEMPLE : POUR 100 € DE DON, 66 € DE RÉDUCTION D'IMPÔT POSSIBLE

- ESPÈCES     CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE «ASSOCIATION LA FRATERNELLE»  
 VIREMENT BANCAIRE CAISSE D'ÉPARGNE FRANCHE-COMTÉ 12135 00300 8051589272 51

NOM ET PRÉNOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

BON À RENVoyer ACCOMPAGNÉ DE VOTRE DON À :

ASSOCIATION LA FRATERNELLE  
12 RUE DE LA POYAT  
39200 SAINT-CLAUDE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de La Fraternelle. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association La Fraternelle.